

COMMUNE DE PORTES-EN-VALDAINE (Drôme)
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 octobre 2025

Nombre des membres :

- afférents au Conseil Municipal : 11
- en exercice : 10
- qui ont pris part à la séance : 08
- votants 09 (dont 1 pouvoir)

Date de convocation : 03/10/2025

Date d'affichage : 03/10/2025

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL, dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, le neuf octobre deux mil vingt-cinq à 18 h 40.

Présents :

Mmes ARSAC Pascale - PERRIN Marie-Josèphe -
Mrs BRACHET Florian – CHARPENEL Aurélien – COEUILLET Christophe –
DI BENEDETTO Vincent - VERNERET Jacques

Absents excusés :

Mme RENARD Brigitte
Mr ALINS Franck – pouvoir à Mr CHARPENEL Aurélien

Secrétaire de séance :

Monsieur VERNERET Jacques

Objet : Admission en non-valeur du Budget Commune

Vu l'admission en non-valeur de titres de recettes des années 2016 et 2022- 2024 pour un montant de 59,65 euros selon l'état du Comptable Public en date du 12 juin 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **DECIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes des exercices comme suit, pour un montant total de 3,76 euros :

- 2016 : objet pièce 302 d'un montant de 2,40 €
- 2024 : objet pièce EA3 d'un montant de 0,29 €
- 2024 : objet pièce EA1 d'un montant de 1,07 €

- **REFUSE** de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes de l'exercice 2022 d'un montant de 55,89 euros car la dette de cet administré a été soldée en 2025 :

- 2022 : objet pièce EA3 d'un montant de 16,74 €
- 2022 : objet pièce EA1 d'un montant de 39,15 €

- **ACCEPTE** que le montant total de ces titres de recettes s'élève donc à 3,76 euros,

- **PROCEDE** au virement des crédits au compte 6541 du Budget Commune.

Et ont les membres présents signé au registre
AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
Jean-Bernard CHARPENEL

